

La population en situation de handicap

Estimation de la population en situation de handicap en 2010

(Taux de prévalence CTNERHI 2004 appliqué à la population estimée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2010)

- 142,9 milliers de personnes de 20-59 ans

Les bénéficiaires de la loi de 2005

(Sources : MDPH RA, CNAMTS, MSA et CNAF - année 2011)

- 39 999 RQTH accordées par la CDAPH en 2011¹
- 2 991 rentes d'accident du travail ou maladie professionnelles attribuées en 2011
- 13 308 pensions d'invalidité (1ère catégorie) versées au cours de l'année 2011
- 29 327* cartes d'invalidité accordées en 2011 (1^{ères} demandes et renouvellements)
- 28 581 Allocations Adulte Handicapé (AAH) accordées en 2011

NB : le TH peut avoir plusieurs reconnaissances administratives

* il s'agit d'une estimation

La population handicapée et le marché du travail

Les demandeurs d'emploi handicapés (DETH) inscrits à Pôle emploi au 31 décembre 2011*, catégories A,B et C

(source : Pôle emploi, DEFM)

- 28 086 DETH¹ (+13,8% en un an soit +3 408 chômeurs DETH) qui représentent 7,2% de l'ensemble des DE (392 124 DE, +5,5% en un an)

Caractéristiques :

- ⇒ 38% sont des hommes contre 32% pour l'ensemble des DE
- ⇒ 40% ont 50 ans et +, 19% pour l'ensemble des DE
- ⇒ 22% ont un niveau infra V, 45% pour l'ensemble des DE
- ⇒ 51% sont des chômeurs de longue durée ou de très longue durée (>=1an), 35% pour l'ensemble des DE

* les données et leurs évolutions sont à interpréter avec précaution compte tenu de la montée en charge progressive de l'activité des MDPH en lien avec la mise en œuvre de la loi de 2005 et du changement de codification des DETH au sein de pôle emploi.

Les personnes handicapées en emploi dans le secteur privé assujettis en 2010 (source : DIRECCTE Rh-A, DOETH 2010)

- 33 720 salariés bénéficiaires de l'OETH en emploi dans les établissements privés assujettis à la loi.

Caractéristiques :

- ⇒ 62% sont des hommes
- ⇒ 40% ont 50 ans et plus
- ⇒ 19% ont une ancienneté inférieure ou égale à 1 an

Nature des contrats :

- ⇒ 27% sont à temps partiel
- ⇒ 12% sont en CDD ou intérim

Secteurs d'emploi :

- ⇒ 36% dans l'industrie, 35% pour l'ensemble des salariés
- ⇒ 6% dans la construction, 8% pour l'ensemble des salariés
- ⇒ 57% dans le tertiaire, 57% pour l'ensemble des salariés

L'origine de la reconnaissance :

- ⇒ 66% bénéficient d'une RQTH
- ⇒ 18% bénéficient d'une rente AT-MP

Les employeurs privés (source : DIRECCTE Rh-A)

- 10 458 établissements assujettis en 2010
 - ⇒ 43% ont eu recours à la sous-traitance
 - ⇒ 10% ont signé un accord relatif à l'emploi des TH
 - ⇒ 48% ont contribué à l'Agefiph
 - ⇒ 6% sont à Quota Zéro
- Taux d'emploi direct² : 3,4%
- Taux d'emploi² : 3,7%
- Taux d'emploi à atteindre⁴ : 5,3%

Collecte Agefiph 2011 = Contribution 2010 (source : AGEFIPH Rh-A)

- 5 032 établissements contribuant
- 816 établissements à Quota Zéro (EQZ) soit 16,2% des établissements contribuant
- 38,3 millions d'euros

Les personnes handicapées en emploi dans le secteur public au 1^{er} janvier 2010 (sources : FIPHFP et enquête CRDI, déclarations 2011, effectifs au 01/01/2010)

- 11 875 personnes handicapées travaillent dans la fonction publique assujettie (hors EN)

Caractéristiques :

- ⇒ 45% sont des hommes

Nature des contrats :

- ⇒ 89% sont fonctionnaires
- ⇒ 11% sont contractuels

Secteurs d'emploi :

- ⇒ 10% dans la fonction publique d'État
- ⇒ 54% dans la fonction publique territoriale
- ⇒ 36% dans la fonction publique hospitalière

Catégories de reconnaissance :

- ⇒ 36% reconnus par la CDAPH
- ⇒ 28% reconnus agents reclassés ou assimilés
- ⇒ 18% bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité

Les employeurs publics (sources : FIPHFP et Enquête CRDI, déclarations 2011, effectifs au 01/01/2010)

- 1 030 services et organismes repérés comme assujettis (hors EN)
- 17% n'emploient aucun TH
- Taux d'emploi direct de TH : 4,8% dans la fonction publique (4,9% dans la fonction territoriale, 4,9% dans la fonction publique hospitalière et 4,4% dans la fonction publique d'état)

Collecte FIPHFP (source : FIPHFP)

- 10,41 millions d'euros en 2011 au titre de l'année 2010

La population handicapée en milieu protégé et en entreprise adaptée

- 155 ESAT en 2011 regroupant 10 917 travailleurs handicapés
- 68 EA en 2010 regroupant 2 082 bénéficiaires de l'aide au poste*

Les moyens, les actions et les résultats

(sources : AGEFIPH, Bilans d'activité SAMETH, DIRECCTE, Conseil Régional)

Les placements réalisés par les Cap Emploi

- 8 Cap emploi
- 4 918 placements de PH en 2011 d'une durée de plus de trois mois
 - ⇒ dont 832 recrutements auprès d'employeurs publics

Les maintiens réalisés par les Sameth

- 9 Sameth⁵
- 2 377 TH ont été maintenus dans leur emploi en 2011

La formation

- 3 482 personnes handicapées ont bénéficié d'un bilan ou d'une formation en 2011 financés par l'Agefiph⁶
- 1 368 personnes handicapées sont entrées dans les dispositifs de formation régionaux en 2011

La création d'activité

- 313 personnes handicapées ont créé leur entreprise en 2011 avec l'aide de l'Agefiph

L'apprentissage

- 425* apprentis reconnus handicapés dans les CFA fin 2010⁷

Les contrats primés par l'AGEFIPH

- 1 581 embauches primées en 2011 dont 436 primes initiative emploi (PIE)
- 240 primes à l'apprentissage en 2011
- 283 primes à la professionnalisation en 2011 (jeunes et adultes)

Les aides et appuis de l'Agefiph aux entreprises en 2011

- 1 278* bénéficiaires de l'Aide à l'Emploi des Travailleurs Handicapés (AETH) (+8,4% par rapport à 2010)

Les contrats aidés par l'État en 2011

- 2 523 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) TH (7,5% de l'ensemble des CAE)
- 328 contrats initiative emploi (CIE) TH (3,4% de l'ensemble des CIE)

* dernières données disponibles

¹ Hors bénéficiaires de l'AAH seule.

² Nombre de bénéficiaires en ETP employés / effectif d'assujettissement

³ Nombre d'unités bénéficiaires (emploi direct et sous-traitance) employées / effectif d'assujettissement

⁴ Nombre d'unités bénéficiaires dues / effectif d'assujettissement

⁵ Y compris le SAMETH interprofessionnel « Handibat »

⁶ Il s'agit des « bilans, évaluations, orientations », remises à niveau et de la formation professionnelle (qualifiante et pré qualifiante et formation des salariés en emploi), hors apprentissage et AOF (convention région)

⁷ Enquête région DAP - Direction de l'apprentissage, Conseil Régional.